



*Ce texte est une version provisoire.  
Seule la version qui sera publiée dans  
la Feuille fédérale fait foi.*

## Arrêté fédéral

**portant approbation de la décision n° 1/2021 du Comité mixte  
UE-Suisse modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'ac-  
cord du 25 juin 2009 entre la Confédération suisse et la Commu-  
nauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des for-  
malités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures  
douanières de sécurité**

du...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> La décision n° 1/2021 du Comité mixte UE-Suisse du 12 mars 2021<sup>3</sup>, modifiant le chapitre III et les annexes I et II de l'Accord du 25 juin 2009<sup>4</sup> entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises, ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité est approuvée.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

1 RS 101  
2 FF 2021...  
3 RO 2021 250  
4 RO 0.631.242.05

Approbation et mise en œuvre de la modification du chapitre III et des annexes I et II de l'accord sur la facilitation et la sécurité douanières «%ASFF\_YYYY\_ID»

**Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum facultatif (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3Cst.).

Conseil national, [date]

Conseil des États, [date]

Le président: Andreas Aebi

Le président: Alex Kuprecht

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: [Date]

Délai référendaire: [Date]